

# CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

En toute ouverture d'esprit,  
nous ferons preuve de respect  
et de justice envers toi. Et toi?

## RESPECT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le français est la langue officielle pour toutes les communications dans l'école.

## RESPECT DU MILIEU

Avoir le souci de conserver propre et en bon état les locaux et les aires communes, les abords de l'école ainsi que tout le matériel mis à la disposition de l'élève (volumes, équipement sportif, etc.)

## RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

Adopter des comportements respectueux :

- Un langage poli
- Une tenue vestimentaire appropriée
- Des agissements pacifiques

Favoriser un climat sécuritaire :

Aucune forme d'intimidation et de violence verbale ou physique ne seront tolérées. Il est strictement interdit d'avoir en sa possession toute forme d'arme ou une imitation.

Collaborer avec le personnel de l'école en acceptant l'intervention des personnes en autorité (enseignant, non-enseignant et direction)

## RESPECT DES RÈGLES

Pour réussir à Marie-Anne, il est essentiel que chaque élève respecte les règles suivantes :

### **Être présent et arriver à l'heure à chacun de ses cours**

La formule accélérée de l'école Marie-Anne exige une participation constante de l'élève à tous ses cours ainsi qu'aux périodes de récupération. L'élève qui s'absente doit aviser son enseignant et s'informer du travail à faire pour récupérer le cours perdu. De plus, l'élève qui s'absente ou qui arrive en retard sera rencontré dans un premier temps par son enseignant, ensuite par son tuteur, pourra être référé à une ressource de l'école qui l'aidera à régler la problématique et selon le cas, sera rencontré par la direction. L'élève devra s'engager à améliorer sa fréquentation sans quoi son dossier sera fermé.

### **Être disposé à apprendre**

La consommation d'alcool ou de drogue est strictement interdite, car elle constitue un obstacle important à la réussite. De plus, la possession et le commerce de drogues, d'alcool ou autres substances sont des actes illégaux et seront traités comme tels.

### **Adopter des comportements sociaux adéquats**

Toute forme de transaction est interdite à l'école : échange ou vente de biens et de services, transactions d'argent, etc. Les jeux sont interdits lorsqu'ils impliquent une somme d'argent ou un troc : jeux de dés, de cartes, les paris, etc.

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable.

De plus, l'élève ou l'élève mineur et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

### **Adopter de bonnes conditions de travail en classe**

Il est strictement défendu de faire usage d'appareils de technologie moderne (tels que : MP3, téléphone cellulaire, etc.) pendant les heures de cours. De plus, tout appareil de ce type doit être désactivé et rangé avant le début d'un cours ou d'un examen sans quoi il pourra être confisqué.

**Un non-respect des règles du code de vie entraînera des conséquences pouvant aller jusqu'au renvoi de l'école.**